

**Rapport de la Commission de Gestion au
Conseil Communal relatif à la gestion et les comptes 2022
Préavis municipal no 01/2023**

Madame La Présidente,

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission de Gestion composée de :

- Monsieur Daniel Morier, Président
- Monsieur Basile Favre
- Madame Theres Brillet
- Madame Véronique Jaquemet
- Monsieur Tonino Natale, rapporteur

s'est réunie les 12 et 19 juin pour préavis sur les comptes 2022 suite à la séance avec la Municipalité du 5 juin 2023. Nous profitons de remercier la Municipalité et le personnel administratif pour les réponses apportées.

La commission, après avoir pris connaissance des comptes 2022, est soulagée de constater que cet exercice se solde avec un excédent de revenus de CHF 385.66. Cependant, ce résultat positif est dû principalement aux investissements non réalisés et à des rentrées d'impôts supérieures à ce qui a été budgété.

Néanmoins, nous constatons que peu de choses n'ont été entreprises durant l'année pour minimiser les coûts, comme mentionné dans notre dernier rapport et nous nous retrouvons dans une situation préoccupante en raison des gros investissements en 2022 et des charges courantes supérieures aux revenus courants, ce qui fait que la commune a :

- Une marge d'autofinancement négative de - 45'603.54
- Un endettement net par habitant de CHF 3'396.-(2021 CHF 2'250. --)

De ce fait, la commission demande à la Municipalité de bien vouloir prendre en compte les points suivants :

- Que les taxes déchets et épuration ainsi que le prix de l'eau soient réévalués, comme suggérée par la Fiduciaire et recommandée depuis plusieurs années par la Commission
- Que tout dépassements budgétaires conséquents soient soumis au Conseil Communal selon l'art. 10 du Règlement sur la comptabilité des communes

- Que tout dépassements d'investissements soient soumis au Conseil Communal selon l'art. 16 du Règlement sur la comptabilité des communes
- Que les montants budgétisés afin de bénéficier des dépenses thématiques soient utilisés pour les projets concernés en particulier dans le dicastère des routes
- Que les dépenses courantes soient cette fois minimisées au maximum.

Nous relevons également que la rénovation de notre ancien collège a coûté la somme de CHF 1'712'153.90 cela, sans tenir compte du subside obtenu du canton, soit finalement, un dépassement d'investissement de près de CHF 200'000.--. Le montant mentionné dans le préavis municipal ne tient pas, entre autres, compte du prélèvement sur fond de réserve de CHF 60'000.-.

Au vu des points mentionnés précédemment, la possibilité pour la commune de pouvoir faire d'autres investissements sera peu probable voir pas possible du tout.

Au vu de ce qui précède, la Commission de Gestion propose au Conseil Communal de prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal

- Vu le préavis municipal No 01/2023 ;
- Ouï le rapport de la Commission de Gestion
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

- d'en donner décharge à la Municipalité
- d'accepter les comptes 2022 tel que présenté par la Municipalité.

St-Barthélemy, le 19 juin 2023

Pour la Commission des finances :



Daniel Morier



Basile Favre



Theres Brillet



Véronique Jaquemet



Tonino Natale